

éparpillement de la population et d'une concentration des activités économiques présente beaucoup d'intérêt, tant sur le plan social que sur le plan économique. Ceux qui considèrent qu'une telle structure constitue un élément positif de l'économie terre-neuvienne adoptent une position qui diffère énormément de celle qu'avaient prise les autorités responsables du programme de relocalisation; ce programme si peu populaire chez les Terre-Neuviens a été mis en oeuvre dans les années 50, puis a été intensifié au cours des années 60. Il avait pour objectif de déloger les familles et de les relocaliser dans des emplacements déterminés. Pour notre part, nous proposons au contraire que les Terre-Neuviens continuent d'habiter là où ils sont présentement.

Les régimes du pétrole et du gaz naturel

D'importantes leçons peuvent être tirées de ce qu'on peut appeler les régimes du pétrole et du gaz naturel. D'abord, il faut se souvenir que les modalités de la mise en exploitation et du partage des bénéfices entre les producteurs et les paliers provincial et fédéral de gouvernement tiennent à tout un ensemble de facteurs complexes, tels que les prix, les coûts, les redevances, les impôts et les institutions en cause. L'issue que prendront les différends actuels demeure encore une cause d'incertitude. Au sujet de la propriété des ressources sous-marines, il existe sous le régime actuel de juridiction fédérale un ensemble complexe de lois et de règlements fédéraux.